

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COGEFI FLEX DYNAMIC (ISIN part P : FR0010738211) | CET OPCVM EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est de surperformer, sur la durée de placement recommandée (5 ans), son indicateur de référence qui est un indice composite constitué de 35% de l'indice MSCI WORLD en euros, dividendes nets réinvestis (MSDEWIN Index), de 35% de l'indice STOXX Europe 200 Large en euros, dividendes nets réinvestis (LCXR Index) et de 30% de l'indice FTSE MTS 5-7 Y (ex CNO Etrix) coupons nets réinvestis (EMTX_C Index).

La fréquence de rebalancement de l'indice composite est annuelle, depuis le 01/01/2019.

Une gestion discrétionnaire combinant une diversification des investissements entre les marchés actions et les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires internationaux, dans le respect des fourchettes d'exposition prédéterminées, permet d'optimiser la performance. La réalisation de l'objectif de gestion passe également par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré/risque associé entre les classes d'actifs concernées. Les titres et instruments sélectionnés peuvent aboutir à une répartition différente de celle de l'indice composite.

L'exposition au risque actions est toujours comprise entre 50 et 100% maximum de l'actif net.

Les grandes et moyennes valeurs internationales (capitalisations supérieures à 1 Md d'euros) représentent 75% minimum de l'allocation actions. L'investissement sur les petites capitalisations « Small caps » ne dépasse pas 10% maximum de l'actif net et aucun investissement ne peut être effectué sur un marché non réglementé de type Euronext Growth.

Le FCP peut investir à hauteur de 20% maximum sur les marchés émergents.

L'exposition aux marchés de taux, obligataires et/ou monétaires, est comprise entre 0% et 50% maximum de l'actif net.

Le fonds peut investir jusqu'à 50% de son actif net dans des obligations publiques ou privées, émises en euros par des sociétés dont le siège social se trouve dans un pays de l'OCDE, sans règle de répartition stricte ni critère de notation de l'émetteur.

Concernant la notation des titres, par les agences Standard and Poor's ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion, les limites d'exposition seront les suivantes :

- minimum BBB- (Investment grade) : de 0 à 50% de l'actif net
- de BB+ à D (titres à haut rendement, dits High yield) + non noté : de 0 à 10% de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La sensibilité de la part obligataire du FCP sera toujours comprise entre 0 et 8. Cependant, d'une manière générale, la durée de la partie obligataire sera plus proche de la durée du FTSE MTS 5-7 Y (ex CNO Etrix). La durée des

investissements sur la dette privée est de 7 ans maximum.

Les titres négociables à court terme sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net :

- dans d'autres OPCVM de droits français et/ou européen, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds

- dans des FIA à vocation générale, de droits français ou européen, respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds sont principalement des OPC actions, obligataires ou mixtes (Zone Europe, Asie, Amérique du nord et/ou pays émergents tels que définis par MSCI) utilisés pour répondre à l'objectif de gestion et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie. Ils peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités, y compris les sociétés liées.

Le FCP peut également avoir recours aux produits dérivés (futures et options), négociés sur des marchés réglementés ou organisés, à des fins de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et d'actions.

L'investissement en titres intégrant des dérivés simples ne dépassera pas 20% de l'actif net, dont maximum 10% de l'actif net en obligations convertibles, produits intermédiaires en terme de rendement risque entre les taux et les actions.

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

Le FCP n'investira pas dans des titres subordonnés mais pourra être exposé au risque sur cette catégorie de dettes de manière indirecte via les OPC.

Toutes ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition au risque de change peut représenter jusqu'à 100% du portefeuille, dont 20% maximum sur les devises des marchés émergents.

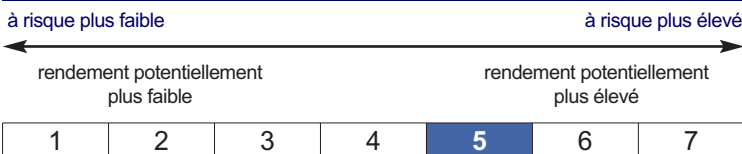
Les sommes distribuables du fonds sont intégralement réinvesties.

Les souscriptions et rachats ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Ceux-ci sont centralisés chaque jour de bourse ouvré à Paris, avant 11 heures, auprès de notre dépositaire CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la bourse de Paris (J). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que leur commercialisateur peut appliquer une heure limite antérieure à celle mentionnée ci-dessus.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Ce fonds ne peut être souscrit par des US Persons ou assimilés.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 5 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa gestion diversifiée ayant pour objectif la recherche permanente du meilleur équilibre rendement/risque associé entre les marchés d'actions de la zone euro, les marchés obligataires et les marchés monétaires.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de surperformance	20% TTC maximum l'an au-delà de l'indice composite, dividendes nets réinvestis, si la performance est positive.
------------------------------	---

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE

Frais courants	2.82% de l'actif net
----------------	----------------------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le **31/12/2021**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

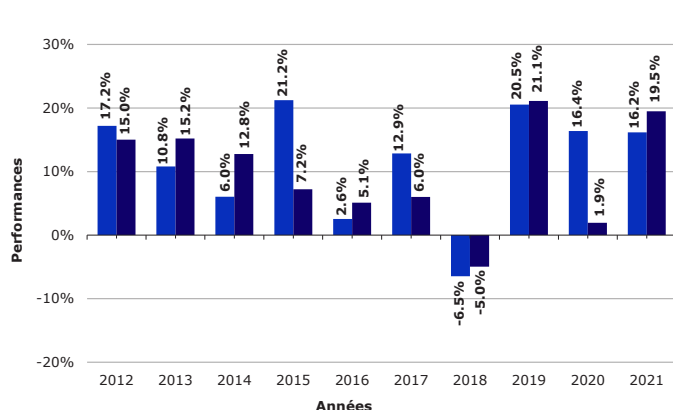
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de Cogefi Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

A compter du 03/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance pourrait être de cinq ans.

PERFORMANCES PASSÉES



16/02/2018 : Changement de dénomination du FCP en «Cogefi Flex Dynamic».

■ COGEFI FLEX DYNAMIC - Part P

■ Indicateur de référence

Les performances ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, suite à la modification de la politique d'investissement à compter du 15 décembre 2017.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

La part P a été créée en 1985.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions payés.

L'indicateur de référence est : 35% MSCI WORLD en euros, dividendes nets réinvestis + 35% STOXX Europe Large 200 en euros, dividendes nets réinvestis + 30% FTSE MTS 5-7 Y (ex CNO Etrix) coupons réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.cogefi.fr et est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le détail de la politique de rémunération est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Cogefi Gestion - 11 rue Auber - 75009 PARIS.

La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/01/2022.